

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Ressources
Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Amélie HOUDART
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.48
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2017-235

portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 330-1 et R330-3 et suivants

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;

VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté n° 2017-51 du 31 mars 2017 portant désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique,

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est désigné, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques au sens du décret du 30 décembre 2005 susvisé :

M. Fabien SESE

Profession : Directeur Général Adjoint Ressources *Adresse administrative* :

Téléphone : 04.75.66.77.10

Département de l'Ardèche

Télécopie : 04.75.66.77.78

E-mail : fsese@ardeche.fr

Hôtel du département – La Chaumette

BP 737 – 07007 PRIVAS cedex

Article 2 : Est désigné, en qualité de suppléant de la personne désignée à l'article 1^{er} :

Mme Marie-Christel CHAUVET

Profession : Chef du service études juridiques et ressources documentaires

Adresse administrative :

Téléphone : 04.75.66.71.30

Département de l'Ardèche

Télécopie : 04.75.66.75.90

E-mail : sj@ardeche.fr

Hôtel du département – La Chaumette

BP 737 – 07007 PRIVAS cedex

Article 3 : La personne désignée à l'article 1^{er}, ou à défaut son suppléant, est chargée, en cette qualité, de :

1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction ;

2° Assurer la liaison entre le Département de l'Ardèche et la commission d'accès aux documents administratifs ;

Article 4 : L'arrêté n° 2017-51 du 31 mars 2017 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié au recueil des actes administratifs du département et sur le site internet du Département de l'Ardèche.

Ampliation en sera adressée à la commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de quinze jours.

Article 7 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont, chacun pour ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Privas le

13 JUIL. 2017

Le Président,



Reçu à la Préfecture le **13 JUIL. 2017**
Affiché en l'Hôtel du département le **13 JUIL. 2017**
Identifiant de télétransmission : **146448**

